

Extrait du Ecrivains pour la Paix

<http://uniep.free.fr>

Lancement du prix International Grand Auteur pour la  
Paix (IGAP)

# **Lancement du prix International Grand Auteur pour la Paix (IGAP)**

- UN AUTEUR POUR LA PAIX ET DANS LA PAIX - UN AUTEUR POUR LA PAIX ET DANS LA PAIX -

Date de mise en ligne : jeudi 3 septembre 2009

---

**Ecrivains pour la Paix**

---

## Le prix International Grand Auteur pour la Paix (IGAP)

### I. DEFINITION ET BUT DU PRIX IGAP

Le prix International Grand Auteur pour la Paix (IGAP) récompense annuellement, à partir de l'année 2009, un écrivain, pacifique, dont l'œuvre est censée avoir apporté une contribution remarquable à l'avancée de la paix, de l'amour et de la justice dans son environnement et dans le monde.

Le prix est créé par une volonté de l'UNIEP. Le lauréat devrait pendant l'année en cours, avoir eu une contribution importante à l'avancée de la paix à travers ses œuvres.

Le prix IGAP se veut une récompense universelle et sans discrimination. Il ne tient compte ni de la nationalité des auteurs, ni de la couleur des auteurs, encore moins de la religion des auteurs. Il a pour but d'encourager et de mettre en lumière les contributions des auteurs à la pacification du monde.

### II. NOMINATIONS ET MODE DE FONCTIONNEMENT.

#### II.1. De la date et de la nomination.

Chaque fin d'année, au mois de décembre, le 20 décembre précisément, le prix IGAP est attribué par l'UNIEP. Le prix est officiellement ouvert le 1er septembre de chaque année.

Pour constituer ses nominations, l'UNIEP s'appuie sur les contributions littéraires, sociales pacifiques des différents auteurs au cours de l'année écoulée. Les œuvres produites peuvent être d'ordres sociaux, associatifs, littéraires. Un grand nombre d'autorités en matière de littérature seront consultés avant la remise du prix. Mais avant toute chose, c'est le vote du jury qui prime.

#### II.2. Du mode de fonctionnement

Sur la base d'un vote, tout auteur, anonyme, via un courrier mail ([ecrirepourlapaix@yahoo.fr](mailto:ecrirepourlapaix@yahoo.fr)) peut proposer un ou deux auteurs au plus de son choix. Le vote qui se fait par mail est ouvert à partir du 1er septembre 2009 et se terminera le 27 septembre 2009. Le choix de tout auteur devrait être motivé par une mini biographie et un petit détail des œuvres réalisées pendant l'année en cours. De ce répertoire de choix des auteurs, les 50 auteurs les plus sollicités seront nommés. Il est interdit à tout auteur de voter pour lui-même. Le jury, sur la base d'une sélection rigoureuse gardera 20 noms. Ensuite, en fonction des activités menées par les auteurs choisis au cours de l'année écoulée, le jury choisira une liste de 15 auteurs.

Après avoir étudié en détail, durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre, l'œuvre et la biographie des auteurs en lice, les jurés organisent plusieurs discussions. A la fin des débats, le jury procède à un vote. A cette occasion, une short liste de cinq auteurs sera désignée. Et à la suite d'une concertation finale entre les membres du jury, le gagnant sera officiellement désigné à la suite d'une communication.

L'identité du récipiendaire est révélée par le président de l'UNIEP le 20 décembre, par une communication spéciale.

## Lancement du prix International Grand Auteur pour la Paix (IGAP)

---

Le montant de la somme inhérente au prix devrait évoluer avec le temps. Pour l'instant, faute de moyens financiers, il est simplement symbolique. Il s'agit d'un diplôme d'honneur et d'un exemplaire du livre d'or pour la Paix offert chaleureusement et gratuitement par Joseph Ouaknine. Tous les dons sont les bienvenus pour une augmentation éventuelle du montant de la récompense. Pour le faire, bien vouloir écrire à l'adresse :

*ecrirepourlapaix@yahoo.fr*

Chaque personnalité récompensée se voit décerner par l'UNIEP, pour cette année un exemplaire du livre d'or pour la Paix et un diplôme d'honneur. Le gagnant doit également faire un discours écrit, pour la paix en direction de tous les dirigeants du monde entier. Le discours sera relayé par l'UNIEP et ses différents partenaires.

### REGLEMENT DU PRIX INTERNATIONAL GRAND AUTEUR POUR LA PAIX

**Article 1** Le Prix International Grand Auteur pour la Paix est ouvert à tous les auteurs sans distinction de la nationalité, ni de couleur, ni de religion. Il a pour but d'encourager et de mettre en lumière les contributions des auteurs à la pacification du monde. Ce prix a pour objet de couronner un auteur ayant, par ses écrits, ses actes et ses actions contribué à entretenir les idéaux de l'UNIEP : l'amour et la Paix.

#### **Article 2**

Un jury de 4 personnes dont : trois auteurs et un religieux, sera constitué sur la base du travail, de l'expérience et des actions pour la paix. La liste définitive des membres du jury sera officiellement publiée. Elle sera ensuite diffusée aux partenaires et affichée sur le site web de l'UNIEP. Les jurés devront élire un(e) président(e) de jury du prix IGAP.

#### **Article 3**

Le jury devra être constitué en fin septembre. Tous les auteurs devront envoyer leur proposition de noms à l'adresse *ecrirepourlapaix@yahoo.fr* avant la fin du mois de septembre 2009, afin que l'UNIEP puisse constituer un répertoire pour établir la liste des nominés. Il est interdit à tout auteur de voter pour lui-même. Les propositions se feront donc jusqu'au 30 septembre 2009, via l'adresse email : **ecrirepourlapaix@yahoo.fr**

#### **Article 4**

Sur la base d'un vote, tout auteur, anonyme, via un courrier mail peut proposer un ou deux auteurs au plus de son choix. Le choix de tout auteur devrait être motivé par une mini biographie et un petit détail des Suvres réalisées pendant l'année en cours. Dans le cas d'un trop grand nombre de candidatures, les 50 premiers votes (en fonction du nombre de voix reçus par mail) seront retenus pour constituer la liste des nominés.

#### **Article 5**

Le jury, sur la base d'une sélection rigoureuse retiendra 20 noms. Ensuite, en fonction des activités menées par les auteurs choisis au cours de l'année écoulée, le jury choisira une liste de 10 auteurs.

Après avoir étudié en détail, durant les mois d'octobre, de novembre et de décembre, l'œuvre et la biographie des auteurs en lice, les jurés organisent plusieurs discussions. A la fin des débats, le jury procède à un vote. A cette

## Lancement du prix International Grand Auteur pour la Paix (IGAP)

---

occasion, une short liste de cinq auteurs sera désigné. Et à la suite d'une concertation finale entre les membres du jury, le lauréat sera officiellement désigné à la suite d'une communication.

### **Article 6**

Le jury dispose de trois mois (octobre, novembre, décembre 2009) pour choisir le lauréat du prix Grand auteur pour la Paix.

### **Article 7**

Au cours des mois d'octobre, de novembre et de décembre, les membres du jury discuteront pour désigner le gagnant du prix.

### **Article 8**

Seuls les jurés pourront voter quant à l'attribution définitive du Prix. Si les jurés le souhaitent, ils peuvent, avec l'accord des membres du comité de pilotage, inviter des personnes extérieures compétentes en la matière.

**Article 9** Le prix sera remis à la fin du mois de décembre 2009. Les partenaires de l'UNIEP seront informés par une communication spéciale du nom du lauréat.